

CC Estuaire et Sillon (Siren: 200072734)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

ature juridique Communauté de communes (CC)	
Commune siège	Savenay
Arrondissement	Saint-Nazaire
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun	
Nom du président	M. Rémy NICOLEAU	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 boulevard de la Loire
Numéro et libellé dans la voie	BP 29
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44260 SAVENAY
Téléphone	02 40 56 81 03
Fax 02 40 56 83 38	
Courriel communaute@cc-loiresillon.fr	
Site internet www.cc-loiresillon.fr	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée 39 291	
------------------------------------	--

Groupement Mise à jour le 01/01/2020

Densité moyenne 125,41

Périmètre

Nombre total de communes membres: 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Bouée (214400194)	1 005
44	Campbon (214400251)	4 067
44	Cordemais (214400459)	3 751
44	La Chapelle-Launay (214400335)	3 094
44	Lavau-sur-Loire (214400806)	793
44	Le Temple-de-Bretagne (214402034)	1 983
44	Malville (214400897)	3 515
44	Prinquiau (214401374)	3 524
44	Quilly (214401390)	1 391
44	Saint-Étienne-de-Montluc (214401580)	7 312
44	Savenay (214401952)	8 856

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Hydraulique

2 5 Eaux et Milieux Aquatiques 2 5 1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2 5 2 Schémas d Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : - Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 2 5 3 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à assurer : la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'¿ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux la réalisation d'études et d' activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation ; la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations) l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d' entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement : des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des ouvrages liés à la circulation de l'eau.

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Eaux et Milieux aquatiques 1- Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2- Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE): -Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE. 3- Gestion de l'eau: -Animation et coordination visant à assurer: -la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d'ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l'eau; -la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux; -la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation; -la réalisation d'études relatives à la

gestion des flux (inondations); -l'organisation d'actions d'information et de pédagogie portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus; -Réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement: -des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières; -des ouvrages liés à la circulation de l'eau. 4- Inventaire des zones humides et des cours d'eau.

- Assainissement collectif

L'assainissement des eaux usées

- Assainissement non collectif
- Assainissement non collectif.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

- GEMAPI: Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI: Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- -Développement du tri sélectif (éco-point).

Sanitaires et social

- Action sociale

Petite enfance Construction, aménagement, entretien et gestion des relais d'assistantes maternelles Construction, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil collectif des enfants de moins de six ans (définis à l'article R 2324-17 du code de la santé publique) 3- Personnes âgées Centre local d'information et de coordination (CLIC).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, l'obmistique perdévaire de développement économique, notamment : - Accueil des entreprises, aides aux entreprises locales, - Service emploi, - Point Information Jeunesse, - Insertion par l'activité économique : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires. 1 3 Actions de développement touristique : - Office de tourisme - Elaboration de plan de randonnées - Mise au point d'une signalétique communautaire 4 - équipements sportifs - équipement sportif structurant attenant au second collège public sur le site de Therbé à Savenay. - équipement sportif sur la commune de Quilly. 8 Aménagement et fonctionnement du Pôle d'Echanges Multimodal Loire et Sillon et de ses abords. 9 Réalisation d'actions foncières et viabilisation des terrains, conformément aux dispositions de l'article L221-1 et de l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

 Culture Construction, aménagement, entretien et gestion de l'équipement culturel intercommunal Gestion des

 bibliothèques et médiathèque(s) d'intérêt communautaire du territoire (hors immobilier) avec un intérêt communautaire

 limité aux bibliothèques publiques ouvertes à tous qui touchent un public plus large qu'un public spécifique et offrent des

 heures d'ouverture adaptées à chacun.
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément Collège de Savenay (compétence résiduelle). Il s'agit de l'exercice des compétences n'ayant pas été déléguées aux départements par les lois de décentralisation en matière de collège.
- Activités culturelles ou socioculturelles
- -Culture -Gestion des bibliothèques et médiathèque(s) d'intérêt communautaire du territoire (hors immobilier) avec un intérêt communautaire limité aux bibliothèques publiques ouvertes à tous qui touchent un public plus large qu¿un public spécifique et offrent des heures d¿ouverture adaptées à chacun. Organisation de manifestations et soutien d actions relatives au livre et à

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2020

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2.1. Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territorial (SCOT). 2 2 Aménagement rural. 2 3 Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2 4 La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2 5 Eaux et Milieux Aquatiques 2 5 1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2 5 2 Schémas d Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : -Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 253 Gestion de l eau - Animation et coordination visant à assurer : la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de I eau ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d ouvrages locaux la réalisation d études et d¿activités d observation, de gestion et de surveillance, d intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l eau et à sa libre circulation ; la réalisation d études relatives à la gestion des flux (inondations) I organisation d actions d information et de pédagogie portant notamment sur le mode d entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d intérêt général ou collectif concernant l entretien, la restauration ou l¿aménagement : des marais et cours d eau des bassins versants du territoire à l exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des ouvrages liés à la circulation de l eau.

- Schéma de secteur

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2 1 Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territorial (SCOT). 2 2 Aménagement rural. 2 3 Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2 4 La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2 5 Eaux et Milieux Aquatiques 2 5 1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2 5 2 Schémas d¿Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : -Participation à l¿élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 253 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à assurer : la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l eau ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d ouvrages locaux la réalisation d études et d activités d observation, de gestion et de surveillance, d¿intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l eau et à sa libre circulation ; la réalisation d études relatives à la gestion des flux (inondations). I organisation d actions d information et de pédagogie portant notamment sur le mode d entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus - Réalisation des travaux d intérêt général ou collectif concernant l entretien, la restauration ou l aménagement : des marais et cours d eau des bassins versants du territoire à l exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des ouvrages liés à la circulation de l eau.

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, approbation, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : 2 1 Schéma directeur et schéma de secteur : la communauté est donc compétente en matière de schéma de cohérence territorial (SCOT). 2 2 Aménagement rural. 2 3 Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, c¿est à dire supérieures à 80 hectares, sauf pour les ZAC à seule vocation économique qui sont toutes de compétence communautaire sans limitation de surface. 2 4 La communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans le cadre du développement de la métropole Nantes -Saint-Nazaire et des communautés voisines. 2 5 Eaux et Milieux Aquatiques 2 5 1 Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux 2 5 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : - Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi des SAGE 2 5 3 Gestion de l'eau - Animation et coordination visant à

assurer : la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d ouvrages locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la Communauté de Communes, au regard des enjeux liés à la gestion de l eau ; la recherche de financement pour les actions des maîtres d ouvrages locaux la réalisation d études et d activités d observation, de gestion et de surveillance, d intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l eau et à sa libre circulation ; la réalisation d études relatives à la gestion des flux (inondations) l organisation d actions d information et de pédagogie portant notamment sur le mode d entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus

- Réalisation des travaux d intérêt général ou collectif concernant l entretien, la restauration ou l aménagement : des marais et cours d¿eau des bassins versants du territoire à l exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des ouvrages liés à la circulation de l eau.
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports Intégralité de la compétence transport relevant des communes.
- Transport scolaire

Intégralité de la compétence transport relevant des communes.

- Organisation des transports non urbains

Intégralité de la compétence transport relevant des communes.

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)
- Instructions pour le compte des communes des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol : Certificat d'urbanisme
 Permis de construire Permis de démolir Permis d'aménager Déclarations préalables Autorisations des travaux dans les ERP
 Contrôle de conformité des travaux Calcul des taxes d'urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Emprise communale de la voirie du maréchal Juin à Savenay; Sur la commune de Savenay: emprise de la RD 17 et de ses accotements dans sa partie comprise entre les carrefours de cette voie avec, d'une part, la rue de la gare et, d'autre part, la rue Marigny. intégralité du boulevard des Acacias et de ses accotements, du rond-point de l'As de Coeur jusqu'au carrefour de la voie communale n°7.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- 1- Actions de développement touristique: -Office de tourisme, -Elaboration de plan de randonnées, -Mise au point d'une signalétique communautaire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Par ailleurs, la Communauté est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH) mais elle ne peut aucunement réaliser de logement et décider de l'attribution de logement.

- Politique du logement non social

Construction d'une gendarmerie.

- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Gestion de l'OPAH.

Infrastructures

- Eclairage public

Autres

- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres

Aménagement rural - Aménagement et fonctionnement du Pôle d'Echanges Multimodal Loire & Sillon et de ses abords - Construction d'une gendarmerie.

Adhésion à des groupements

Groupement Mise à jour le 01/01/2020

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SYDELA) (200014926)	SM fermé	674 899
44	SM Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets (254402522)	SM fermé	171 157
44	Syndicat du bassin versant du Brivet (254402282)	SM fermé	294 891
44	SMF d'assainissement du Haut Brivet (200087922)	SM fermé	8 477
44	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (200035335)	Pôle métrop.	904 786
44	SM Chère Don Isac (200091296)	SM fermé	318 230
44	Syndicat de la Loire Aval (200055127)	SM ouvert	1 286 814

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)